

# T@mT@m/CFTC.DÉFENSE

Fédération CFTC Défense – Case 38 – 60, boulevard du général Martial Valin – CS 21623 – 75509 PARIS CEDEX 15

Téléphone : 09 88 67 79 72/73 ou 841 167 79 72/73

Site Web : [www.cftcdefense.fr](http://www.cftcdefense.fr) – Site Intradef : <http://cftc.syndicat.defense.gouv.fr>

Directeur de la publication : Didier LENFANT – Rédacteur en chef : Estelle BARD

N° 544 – 15 février 2018

## LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019-2025

### *« Réparer le passé, préparer l'avenir »*

Ce sont les mots prononcés par Madame Florence PARLY, ministre des armées, lors de la réunion de présentation de la LPM qui s'est tenue vendredi 9 février 2018 à Balard.

La fédération ministérielle CFTC Défense était représentée par son président, Patrick PRADIER.

**Depuis plus de 20 ans la CFTC Défense n'a eu de cesse de dénoncer les réductions drastiques des effectifs et les réorganisations permanentes... Enfin une prise de conscience ?**

Quelques chiffres annoncés par la Ministre des Armées :

- ✓ Le budget représentera 2% du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon 2025 ;
- ✓ 295 milliards € de besoins programmés sur la période 2019-2025 ;
- ✓ 198 milliards € de crédits sur la période 2019-2023 ;
- ✓ 39,6 milliards € de budget annuel moyen de 2019 à 2023 ;
- ✓ + 7,4 milliards € en moyenne par an par rapport à la période 2014-2018 ; Une croissance de 3 milliards € en 2023.

Effectifs : 3.000 nouveaux postes seront créés entre 2019 et 2023, et encore 3000 entre 2024 et 2025.

**La moitié de ces créations de postes se fera dans les domaines du renseignement et du numérique**

**Une augmentation importante et tant attendue des moyens dans le soutien !**

**La revalorisation de la prime de rendement des ouvriers de l'Etat !**

**Le CIA (complément indemnitaire annuel) 2018 bénéficiera d'une enveloppe quasi doublée par rapport à 2017 !**

### **LES QUESTIONS ET THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LA CFTC DÉFENSE :**

- La **place des personnels civils** dans le soutien aux forces, notamment pour les **cadres civils** ;
- Le financement prévu pour les **recrutements, l'évolution et la formation** des personnels civils (insuffisamment budgétisés) ;
- Les personnels dits **BERKANI** qui sont les oubliés des dispositifs, et qui attendent une évolution de longue date de leurs contrats
- L'avenir de la **DGA** au sein du ministère et sous quelle forme ?
- L'impulsion prévue pour améliorer significativement la **qualité de vie au travail**, tant attendue par les personnels
- La revalorisation des **frais de déplacement**, à hauteur des bonnes pratiques de ce qui peut se faire par ailleurs

- **Le rôle et la place de nos industriels** de la Défense dans le dispositif global
- Les **secteurs d'avenir** et le recrutement des bonnes compétences pour être au rendez-vous
- Les **bonifications de service pour les personnels soignants civils de la Défense en fonction à l'Institution Nationale des Invalides (INI) et à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG) ?**

Les réponses de la Ministre aux questions posées par la CFTC Défense ont plutôt été satisfaisantes **sauf pour les soignants placés en catégorie active pour lesquels la CFTC, seule dans ce combat, réaffirme son soutien.** Cette question, selon les propos de la Ministre, sera à l'ordre du jour au moment de la prochaine discussion au sujet des retraites. **La CFTC négociera activement et défendra également la prise en compte de la totalité de la rémunération pour le calcul de la pension des ouvriers de l'Etat gardiens veilleurs et pompiers.**

Concernant les personnels dits «Berkani», un engagement est pris pour un plan de requalification qui devrait se dérouler en même temps que celui déjà engagé pour les contractuels relevant du décret du 3 octobre 1949.

**La CFTC apprécie des dispositions présentées en faveur des agents et reste attentive à leur application dans le présent et pour l'avenir**

**REJOIGNEZ LA CFTC !  
N'ATTENDEZ PAS,  
CONTACT :  
cftcdefense@gmail.com**